Vol. 28 no. 7 - 8 avril 2021

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Une grève de quelques heures : C'est quoi l'idée ?!

L'édito du Président

On s'entend : Faire un *spin* médiatique sur une grève des enseignantes et des enseignants de minuit à 9 h 30 était une mauvaise idée. Vous l'aurez compris, des obligations légales imposent que les avis de grève transmis à l'employeur soient libellés ainsi, mais le but de ce premier mouvement de grève n'est évidemment pas de débrayer la nuit alors que personne ne travaille !

Revenons donc à l'objectif de cette grève en fonction de ce que vous nous avez dit en consultation et durant les assemblées générales : Nuire le plus possible à l'administration du réseau, tout en minimisant les répercussions sur les parents et les élèves et en réduisant les impacts de la grève sur votre portefeuille, puisqu'il s'agit du tout début du mouvement de grève et que, à la lumière de ce qui se passe aux tables de négociations, la mobilisation pourrait bien s'étirer. Voilà pour les paramètres généraux.

Je n'ai pas voté pour ça !

À Champlain, il y a déjà un moment que nous vous parlons de la grève. Nous vous avons d'ailleurs consultés pour prendre le pouls de la situation dès le mois d'octobre. Et depuis le tout début, il est question de la possibilité de faire une grève de quelques heures. Nous l'appelions alors « grève partielle » et, lors de cette consultation, 59,5 % d'entre vous trouvaient que c'était une bonne idée.

Vous nous demandez souvent de trouver de nouveaux moyens pour mettre de la pression, d'innover et de mieux cibler les actions. La grève partielle répond à ce besoin que vous avez exprimé. Ce n'est pas parfait, loin de là, mais c'est un essai ! Nous pourrons évaluer ensuite et ajuster le tir, au besoin. C'est le pari qu'a fait la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). On se souviendra qu'en 2005, nous avions aussi fait une demi-journée de grève pour ensuite y aller avec des journées complètes.

Au moment de vous prononcer sur la grève, en janvier dernier, nous avons pris le temps de bien expliquer, lors des assemblées générales, le libellé du mandat, lequel indiquait clairement « jusqu'à 5 jours de grève » et « de façon progressive ».

Et la grève générale illimitée ?

Maintenant, plusieurs d'entre vous nous interpellent sur la grève générale illimitée. Nous avons le devoir de tout essayer avant d'avoir recours à ce moyen ultime, puisqu'il n'existe aucune sortie une fois que ce processus est enclenché. Et si nous devons arriver à cette étape, il faut s'assurer d'y arriver ensemble, à forte majorité.

Finalement, le plus important à l'heure actuelle est de s'assurer d'être solidaires et nombreux au rendez-vous lors des prochaines heures de grève. Pour le moment, le débrayage concerne les enseignantes et les enseignants, mais il y aura aussi des actions à venir pour le personnel de soutien scolaire. Rappelons-nous : rotatif, progressif et dérangeant le plus possible… Car cette fois-ci, nous ne viserons pas la visibilité, mais bien de déranger le plus possible le réseau !

Éric Gingras

Bonne fête Champlain !

Le 7 avril 1971, le Syndicat de Champlain voyait le jour !

L'objectif était de regrouper différentes accréditations syndicales sur la Rive-Sud et en Montérégie, de se doter d'une structure politique et de services et d'unir nos forces. Une vision qui anime toujours notre organisation !

50 années riches en histoire et en mouvements ! Et le fait de les souligner dans le contexte actuel nous rappelle que les défis sont encore et toujours nombreux !

Merci à vous toutes et tous; parce que Champlain, c'est vous, d'abord et avant tout !

Mouvement ACTES

Dans les nombreuses adaptations de 2021, il y en a une qui est passée plus inaperçue que les autres. Et en dépit du contexte pandémique, les changements climatiques ne sont pas devenus une préoccupation de second rang pour autant. Le mouvement des Établissements verts Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec (EVB-CSQ) s'est réinventé au cours des derniers mois et est maintenant devenu le Mouvement ACTES, pour Actions Collectives en Transition Environnementale et Sociale.

Mais bien au-delà du changement de nom, plusieurs améliorations ont été apportées afin de s'adapter aux nouvelles réalités ainsi qu'à vos besoins.

Adhésion gratuite et aucun rapport de réalisations à remplir

Tout d'abord, lorsqu'un établissement est membre, il ne lui est plus nécessaire de faire des démarches pour le rester l'année suivante. Le renouvellement est maintenant automatique et l'adhésion entièrement gratuite. Le rapport de réalisations à la fin de l'année disparaît. Tout cela n'est plus nécessaire puisqu'une toute nouvelle plateforme en ligne sera disponible pour voir les réalisations de tout un chacun. Le partage des bonnes idées sera d'autant plus efficace ! Nous vous tiendrons au courant lorsque celle-ci sera activée.

Vous avez un projet en lien avec les valeurs du mouvement ? Devenez membre ! De l'aide financière pourra ainsi vous être accordée grâce au programme d'aide financière offerte par la Fondation Monique-Fitz-Back.

Infolettre Entr'ACTES

Le Mouvement ACTES vous propose son infolettre Entr'ACTES. Vous y trouverez des nouvelles du Mouvement, les tendances actuelles ainsi que des ressources et des réponses aux questions qui nous sont fréquemment posées. Pour vous abonner à l'infolettre, écrivez à actes@lacsq.org.

Sandra Boudreau

Qu'en est-il de la récupération des masques ?

Dans les écoles secondaires du Québec uniquement, 19 millions de masques sont utilisés et jetés chaque mois ! Vous êtes nombreux à nous questionner à ce sujet et sachez que cette situation nous préoccupe tout autant que vous.

Or, à l'heure actuelle, il n'y a pas de bonnes nouvelles de ce côté… Lors de la plus récente session nationale du mouvement ACTES, le directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Karel Ménard, expliquait que, malgré ce qui se dit, la récupération complète des masques est encore impossible dû aux trois couches de polypropylène qui les composent. Les élastiques de caoutchouc et la barrette nasale sont récupérés, mais c'est tout. Selon l'expert, les masques sont ensuite envoyés par des compagnies dans des sites d'enfouissement ou bien à l'incinération, ce qui est encore plus polluant.

La solution proposée pour le moment, à la lumière des informations disponibles, est de les entreposer en attendant que des solutions réellement écoresponsables soient développées. Et de faire pression sur le gouvernement, bien entendu, qui ne voit pas l'urgence d'agir.

Or, la situation évolue et nous espérons qu'une solution sera vite proposée par une entreprise québécoise, avec l'appui financier du gouvernement.

Sandra Boudreau

Rappel

Informations en santé et sécurité du travail

Masques non conformes, que faire ?

Vous trouverez toutes les informations nécessaires et les démarches à suivre sur notre site Internet, dans la section du comité santé et sécurité du travail : syndicatchamplain.com/comites/sst.

Rencontres d'information

Droits parentaux

Aux futurs et récents parents, nous vous invitons à une rencontre d'information virtuelle sur les droits parentaux qui aura lieu **le 20 avril à 16 h 30**. Les membres de toutes les sections peuvent y participer.

Statut précaire

Également, deux rencontres sont prévues bientôt pour les enseignants à statut précaire, selon la section, des thèmes différents seront abordés.

Pour la section Marie-Victorin, la rencontre d'information aura lieu **le lundi 26 avril à 16 h** en visioconférence. Le principal sujet de discussion sera les listes de priorité d'emploi.

Pour la section des Patriotes, la rencontre aura lieu **le mercredi 5 mai à 16 h** en visioconférence. Y seront discutés : les droits des personnes à statut précaire, les listes de priorité d'emploi, l'évaluation, la tâche, les champs d'enseignement, les types de contrats, le salaire, etc.

Inscription obligatoire

Vous devez obligatoirement vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur notre site Internet, sous l'onglet « Inscriptions ». Vous recevrez, **quelques jours avant la rencontre**, un courriel contenant de la documentation et le lien pour joindre la réunion.

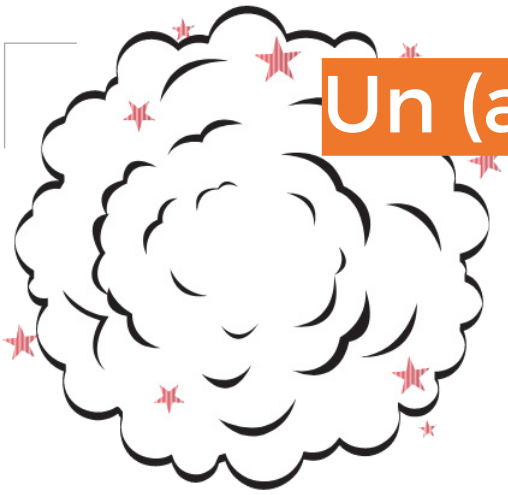

Un (autre) show de boucane

Le billet de Mireille

Voilà plusieurs années maintenant que nous décrions les récupérations qui nous tombent dessus, budget après budget, gouvernement après gouvernement. Et tant chez le personnel enseignant que de soutien scolaire, la pénurie de main-d'œuvre s'aggrave un peu plus d'année en année. C'est sans compter les effets de la pandémie, alors que plusieurs ont carrément choisi de quitter le navire avant d'y perdre leur veste de sauvetage.

La pandémie a mis au grand jour, si je puis le dire ainsi, l'importance des emplois du « prendre soin ». Les membres du personnel des secteurs de la santé, de l'éducation et du communautaire, pour ne nommer que ceux-ci, ont été largement sollicités; leur professionnalisme et l'importance de leurs responsabilités s'avérant plus qu'impératifs dans le contexte.

Ces actrices et ces acteurs ont été indispensables durant cette pandémie certes, mais tout autant les années qui l'ont précédée. Pourtant, le respect et la reconnaissance du gouvernement n'auront malheureusement pas dépassé les qualificatifs sibyllins tels qu'« anges gardiens », qui ont surtout contribué à catégoriser des travailleuses et à semer la division dans un contexte d'incertitudes hautement émotif.

Comment taire alors que la très large majorité de ces emplois sont détenus par des femmes ? Alors peut-être est-ce là une des leçons que nous devrions collectivement retenir de toute cette crise et en profiter pour agir !

Saviez-vous que pour chaque 1 $ gagné par une femme qui travaille à temps plein au Québec, les hommes en gagnent 1,32 $? (Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, *Inégales dans la tourmente*, 8 mars 2021).

Prenez, par exemple, le budget du Québec déposé il y deux semaines par Éric Girard, ministre des Finances : 4,5 milliards $ ont été ajoutés au Plan québécois des infrastructures, ce qui porte l'enveloppe globale à 135 milliards $ de sommes publiques qui y sont investies. Au cours des cinq prochaines années, 60 % sera probablement dépensé… et devinez quoi ? Dans des secteurs où les emplois sont majoritairement occupés par des hommes !

Évidemment, l'idée n'est pas d'en faire un débat de genres pour créer un clivage, mais bien de prendre acte qu'il y a une réelle injustice sociale et économique au sein de notre société et d'y remédier ensemble, collectivement. Parce que le travail de ces femmes (et de ces hommes) qui œuvrent dans nos écoles, nos centres, dans les établissements de soins de santé, auprès des jeunes, des aînés, des malades – bref, de celles et de ceux qui prennent soin du monde, ça nous regarde tous !

À cet effet, le budget Girard est décevant, tout comme les négociations nationales, parce qu'ils s'inscrivent en ligne droite avec cette vieille tradition qui est de considérer l'éducation et la santé comme des dépenses pour l'économie du Québec. Comme si l'année qui vient de passer ne nous avait pas secoués suffisamment pour nous convaincre de l'importance de valoriser les professions de l'éducation, de la santé ou du milieu communautaire.

L'éducation devait être LA priorité de la CAQ. Avouons-le, nous avions tous un peu envie d'y croire, même un tout petit tantinet… Le show de boucane est terminé maintenant et l'heure est à la solidarité, surtout dans ce contexte difficile. Et la prochaine étape, c'est d'être nombreux lors de la prochaine grève !

Mireille Proulx
Coordonnatrice

35 ans d'histoire

En 1986, la CSQ et La Personnelle signent la première entente d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise au Québec ! Vous pouvez ainsi profiter de tarifs de groupe exclusifs et de protections personnalisées.

35 ans en chiffres

- Près de **100 000** polices vendues
- Près de **10 M$** versés en ristourne
- Plus de **51 000** assurés, dont **1 863** depuis 1986

Partenaire de la **CSQ**

Demandez une soumission et faites, vous aussi, partie de l'histoire !

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Décision de la Cour d'appel du Québec

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale (PL n° 10)

Le 24 mars 2021, la Cour d'appel a rendu sur le banc une décision concernant la contestation de certaines dispositions de la Loi sur l'équité salariale en rejetant les arguments des avocats du Procureur général. La décision unanime des juges permettra enfin aux organisations syndicales d'aller de l'avant devant la Cour supérieure pour faire valoir leurs prétentions.

Rappelons qu'en 2018, la Cour suprême du Canada a déclaré qu'il est discriminatoire de ne pas payer rétroactivement les ajustements salariaux de maintien de l'équité salariale à la date de l'événement ayant altéré le maintien. La Cour donnait alors au gouvernement un an pour réécrire les dispositions pertinentes de la Loi.

En 2019, la Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale a effectivement été adoptée. Mais, même si elle corrigeait certains des manquements identifiés par la Cour suprême, cette loi introduisait d'autres éléments problématiques. Elle refusait, notamment, aux milliers de femmes ayant porté leur dossier devant la Cour suprême, la possibilité d'obtenir une correction salariale rétroactive pour les évaluations des maintiens de 2010 et 2015.

Sept organisations syndicales, dont la CSQ, ont alors déposé un recours judiciaire à la Cour supérieure ayant comme objectif de démontrer que certains articles étaient discriminatoires. En réponse à cette démarche syndicale, le Procureur général du Québec a malheureusement choisi de déposer une demande de rejet alléguant que les organisations faisaient appel au mauvais tribunal.

En juin 2020, la Cour supérieure rejette les arguments du Procureur général. Encore une fois, celui-ci décide de prolonger les délais au maximum en portant en appel (Cour d'appel) cette décision et obtient la permission d'en appeler, et ce, à notre grande surprise.

Les juges de la Cour d'appel ont interrogé l'avocat du Procureur général au sujet des délais importants s'étant déjà écoulés dans le dossier. De manière assez évidente, ils trouvaient que les avocasseries avaient assez duré. À l'unanimité et séance tenante, les juges ont rejeté la demande du Procureur général.

Dans sa décision, la Cour d'appel mentionne que les organisations syndicales ont raison de s'adresser à la Cour supérieure puisqu'elle a compétence pour déterminer si des dispositions de la Loi sur l'équité salariale sont discriminatoires et que, surtout, elle pourra apporter une solution efficace au litige, ce qui n'est pas le cas du Tribunal administratif du travail.

La Cour d'appel souligne de toute évidence la lourdeur et l'apparente relative inefficacité du processus mis en place en 2009 pour procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale et au traitement des plaintes. Il s'agit d'un constat sévère qu'on ne peut nier. Toutefois, ce constat, à notre avis, concerne davantage le mécanisme mis en place pour y arriver.

Cette décision a pour effet de permettre au dossier d'être entendu devant la Cour supérieure et ainsi de reprendre son cours afin de traiter le fond des recours déposés par les organisations syndicales.

Pour vous donner des nouvelles de notre opération du renouvellement des cartes expirées en décembre 2020, sachez que les nouvelles cartes sont actuellement en impression et qu'elles seront livrées bientôt au Syndicat. Lorsque nous les aurons, nous vous enverrons votre carte directement à la maison, par la poste.

Avoir votre carte de membre vous permet de participer à la vie démocratique de votre Syndicat ! D'ailleurs, nouveauté ! Vos codes d'identification personnels pour accéder à notre plateforme de consultation et de vote en ligne seront inscrits sur la carte. Ainsi, vous les aurez toujours sous la main !

Nous vous rappelons que la carte de membre vous permet aussi d'obtenir des rabais chez nos partenaires corporatifs (pour consulter la liste complète, cliquez ici).